



Secrétariat :

AFPNF – 18 Rue de Sarrelouis – 57550 VILLING TROIS MAISON

Tél : 03 87 57 00 60 Fax : 03 87 57 07 27

Site : www.asso-newforest.com

Contact : contact@asso-newforest.com

Inscription au Livre Généalogique Français d'un poney *New-Forest* importé :

- Documents et informations à fournir à l'AFPNF :

- Contacter l'AFPNF pour vérifier ou faire vérifier les origines du poney en vue de son inscription (pourcentage de *Golden Wonder* : égal ou inférieur 6,25% et origines sur 5 générations).
- Pour les étalons ayant un agrément définitif, le document attestant son agrément définitif validé, stud-book reconnu par le berceau de race. Il devra impérativement être présenté dans l'année pour avis devant la commission d'approbation au National qui suit.
- Fournir le typage ADN de l'étalon et vérifier si ce dernier est conforme aux exigences sanitaires en vigueur.
- Pour les étalons ayant un agrément provisoire, ils doivent être représentés devant la commission d'approbation, comme cité dans le Règlement du *Stud Book* en vigueur.
- *Après validation de votre dossier d'importation, vous bénéficiez du statut d'adhérent à l'association pour l'année en cours.*

- Documents à adresser à : **Institut français du cheval et de l'équitation**

- **SIRE**

- **Bureau des Poneys importés**

- **BP 3**

- **19231 - ARNAC POMPADOUR Cédex**

1) Le livret étranger du poney ou son certificat d'origines en cas d'absence du livret.

Ces documents doivent avoir été dûment validés par le représentant du stud-book du pays exportateur " Tampon, date, signature, coordonnées des propriétaires successifs depuis la naissance du poulain dans le pays d'origine et coordonnées du nouveau propriétaire importateur enregistrées au *stud-book* du pays exportateur "

Dans le cas d'un certificat d'origine sans livret, exiger du *stud-book* concerné un signalement graphique et descriptif, avant introduction du poney en France .

2) La traduction en français, sur papier libre, du signalement.

" L'attestation provisoire d'identification d'un équidé ", remplie et signée par un vétérinaire agréé ou un agent de l'Institut français du cheval et de l'équitation, (imprimé disponible auprès de celui-ci). , avec lecture et vérification de la puce électronique ou à défaut la pose d'une puce électronique.

3) Une attestation de propriété sur l'honneur, sur papier libre, avec coordonnées du propriétaire.

5) Avec livret ou passeport : un chèque de 120 €

Avec seulement le document d'origines : un chèque de 240 €.

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : EPA Institut français du cheval et de l'équitation,

Un certificat de vente avec noms et adresses du vendeur et de l'acheteur pour votre dossier personnel.

*** Les documents à fournir au Sire devront être des documents originaux. Conserver une photocopie de l'ensemble de ces documents dans l'attente des éditions Sire.**